

Image not found or type unknown



Délai pour signé l'acte notarié

Par **leptilutain**, le **05/01/2008** à **20:54**

bonjour, j'ai signé le 10/08/2006 un soucin privé, et ace jour je n'ai pas de date de signature de l'acte notarié. Le probleme étant qu'une des personnes de cette succession doit avoir l'accord du juge de tutelle. Existe t-il un délai entre le soucin privé et l'acte notarié et ai-je le droit de demander un dommage.